

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

**Affaires étrangères.**

**RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES  
ET TECHNIQUES**

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, vice-présidents ; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jacques Carat, Félix Ciccolini, Georges Cogniot, Jean Collery, Mme Suzanne Crémieux, MM. Gilbert Devèze, Hubert Durand, Léon Eeckhoutte, Yves Estève, Charles Ferrant, Louis de la Forest, André Fosset, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouverey, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Sosefo Makape Papilio, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Roland Ruet, François Schleiter, Henri Sibor, Edgar Tailhades, René Tinant, Jean-Louis Vigier.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (4<sup>e</sup> législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 3), 2011 (tome III), 2012 (tome II) et in-8° 494.

**Sénat** : 26 et 27 (tomes I, II et III, annexe 2) (1971-1972).

---

**Lois de finances.** — *Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.*

## SOMMAIRE

---

	Pages.
	<hr/>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>I. — L'action en faveur de la langue française</b> .....	<b>5</b>
Les moyens en personnel.....	<b>6</b>
Le livre .....	<b>12</b>
Les moyens audio-visuels .....	<b>17</b>
<b>II. — La coopération culturelle, scientifique et technique</b> .....	<b>18</b>
L'Algérie .....	<b>25</b>
Le Québec .....	<b>27</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>

---

## ANNEXES

---

<b>ANNEXE I. — Crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques</b> .....	<b>41</b>
<b>ANNEXE II. — Mesures nouvelles</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE III. — Répartition par action et par zone géographique des crédits consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques</b> .....	<b>52</b>

---

## INTRODUCTION

Les relations culturelles, scientifiques et techniques forment un ensemble dont la caractéristique est d'être hétérogène et de s'analyser avec difficulté. Ceci tient sans doute au fait que les finalités sont mal définies et ambiguës. Les préoccupations nationales, pour ne pas dire nationalistes, la volonté d'un peuple de s'affirmer dans le monde par sa présence culturelle et en particulier par sa langue, se combinent avec le souci essentiellement altruiste, avec le désir d'aider des pays qui sont à un stade de développement beaucoup moins avancé et qui connaissent des difficultés dans le domaine intellectuel et culturel. La frontière est toujours indécise entre ces différentes finalités. On ne sait jamais très bien si les conséquences heureuses d'une action désintéressée ne sont pas considérées comme les véritables fins de cette action et l'on a souvent tendance à croire qu'un peuple ne peut soutenir longtemps un effort d'aide et d'assistance s'il n'est convaincu qu'en définitive, il sert ses propres intérêts, dans le même temps d'ailleurs où l'on se targue de générosité.

Une autre difficulté vient de ce que l'on confond souvent langue et culture, le véhicule et la substance, le signifiant et le signifié. La langue française que nous aimons parce qu'elle porte avec elle un héritage de culture et d'histoire et parce qu'elle nous a permis de former notre propre pensée et notre personnalité nous paraît être un bien si précieux pour tous que nous voulons la développer et par là-même, nous n'hésitons pas à entrer en compétition avec d'autres langues de communication, en sorte que la notion de lutte se juxtapose à celle de don et quelquefois l'obscurcit.

Nous avons quelque peine à dissocier le contenu culturel, c'est-à-dire les connaissances qui s'expriment par notre langue et cette langue elle-même. Enfin, et c'est là sans doute le plus grave, les préoccupations d'ordre politique sont rarement étrangères à la conception que nous nous faisons des relations culturelles, scientifiques et techniques. Certes, il est admis généralement qu'une politique de relations culturelles, scientifiques et techniques peut et même doit être en une certaine mesure, indépendante de la politique nationale au sens étroit du mot, mais l'indépendance

accordée aux relations culturelles, scientifiques et techniques est en réalité assez étroite et l'on a malheureusement tendance à faire de ces relations le support d'une politique. On voit par ces quelques remarques combien il est difficile de poser d'une façon claire le problème des relations culturelles, scientifiques et techniques. Pour présenter une analyse aussi simple qu'il est possible du problème qui nous est soumis, nous séparerons, artificiellement peut-être, toutes les actions qui concernent la langue française et celles qui ont trait à la culture, c'est-à-dire à la substance dont la langue n'est que la forme. La langue, moule de la pensée, est en un certain sens une chose à laquelle on s'identifie et qui sépare, un des enjeux et un des moyens de la lutte des clans ; plus importante à notre avis est la substance de la pensée, non seulement l'acquit littéraire, scientifique, technique, mais sa force de pénétration dans le réel, c'est-à-dire sa capacité de tirer parti de la nature au bénéfice de l'homme et son pouvoir de déterminer l'avenir.

## I. — L'ACTION EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous examinerons successivement la situation de la langue française dans le monde, les moyens utilisés et les actions entreprises.

Votre commission essaie de suivre très attentivement le développement, la situation du français dans le monde, ce qui est chose difficile. Il ne suffit pas, en effet, pour se faire une idée exacte de l'attrait qu'exerce notre langue sur les étrangers de savoir dans quels pays la langue française est la langue nationale, dans quel enseignement elle est obligatoire ou facultative. Il faudrait bien davantage : des sondages, des enquêtes que nos conseillers et attachés culturels mèneraient au long de l'année pour déterminer avec précision quel est approximativement dans chaque pays le nombre des habitants qui parlent couramment notre langue, qui l'écrivent ou qui la connaissent un peu, peuvent seulement la comprendre lorsqu'on la parle ou qui, l'ayant apprise, l'ont à peu près oubliée. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, votre commission pose à la Direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques des questions assez précises sur ce sujet. Les réponses apportées, pour intéressantes qu'elles soient, ne nous satisfont pas pleinement. Il ne semble pas en effet que nos postes diplomatiques procèdent de façon systématique et régulière aux sondages et enquêtes qui permettraient seuls de bien connaître non seulement l'évolution de la langue française dans chacun des pays étrangers mais aussi l'efficacité de chacun des moyens que nous employons (lycées français, professeurs détachés dans les enseignements étrangers, moyens audio-visuels, etc.).

Nous voudrions, et ce sera la première remarque de votre commission, que le Ministère donne des instructions précises aux postes diplomatiques pour que ceux-ci puissent le renseigner et, par lui, renseigner le Parlement sur la situation du français dans le monde et sur l'efficacité des moyens employés. Ceci nous semble justifié par l'importance du dispositif que nous avons mis en place

à l'étranger et par son coût. Sous ces réserves, votre rapporteur pourrait résumer les informations qu'il a pu obtenir du Quai d'Orsay en disant que sur certains points nous obtenons quelques succès mais qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les possibilités d'expansion de la langue française. Nous avons plutôt le sentiment, né au cours de nos missions et retiré des informations reçues, que dans un monde en expansion démographique nous ne pouvons espérer mieux, semble-t-il, avec les méthodes actuelles que de maintenir la proportion d'étrangers qui parlent notre langue.

En faveur de la langue française nous noterons les mesures budgétaires suivantes : la mesure 03-11-01 pour un montant de 5.578.486 F, la mesure 03-16-02 qui s'inscrit pour un montant de 3.610.185 F et la mesure 04-16-01 qui s'inscrit pour un montant de 1.257.400 F.

### **Les moyens en personnel.**

L'action en faveur de la langue française peut être engagée et poursuivie d'une façon directe ou indirecte : directe si ce sont des Français qui ont la charge d'enseigner le français, indirecte si le professeur français forme des relais étrangers, si notre langue est enseignée par des professeurs étrangers. Il est bien clair qu'en raison même du nombre des jeunes gens ou des adultes que nous voulons toucher, la méthode directe est la plus onéreuse.

Elle consiste en outre à substituer des Français à des étrangers, ce qui nous paraît contraire aux principes fondamentaux d'une action de longue durée dans des pays étrangers. Votre commission a toujours insisté sur la nécessité de confier aux étrangers eux-mêmes les tâches d'éducation directe et sur l'importance qu'elle attachait à la notion de formation. Nous avons avec plaisir reconnu que la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques était arrivée elle-même à des idées semblables, mais à notre avis, la transformation de notre système d'enseignement du français, le passage de la diffusion directe à la diffusion indirecte suivaient trop lentement. Le Sénat trouvera ci-joint des tableaux concernant le personnel enseignant et le personnel administratif culturel et les effectifs d'enseignants du 1<sup>er</sup> janvier 1970 au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

*Le personnel enseignant et le personnel administratif culturel.*

**Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1970.**

GROUPE DE PAYS	ENSEIGNANTS au titre de la diffusion culturelle.	ENSEIGNANTS au titre de la coopération.	CONSEILLERS et attachés culturels.	PERSONNEL pédagogique des services culturels des Ambassades.	PERSONNEL administratif des services culturels des Ambassades.	TOTAUX
Europe occidentale.....	1.238	93	38	12	50	1.431
Europe de l'Est.....	139	11	12	1	19	182
Proche et Moyen-Orient.	298	283	17	46	25	669
Afrique du Nord.....	2.834	15.719	11	61	315	18.940
Afrique au Sud du Sahara .....	131	228	11	4	42	416
Asie développée.....	62	»	6	3	13	84
Reste de l'Asie-Océanie.	435	800	26	6	41	1.308
Amérique du Nord.....	51	905	23	»	24	1.003
Amérique latine.....	565	244	27	18	47	901
<b>Totaux .....</b>	<b>5.753</b>	<b>18.283</b>	<b>171</b>	<b>151</b>	<b>576</b>	<b>24.934</b>

**Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1971.**

RÉGIONS géographiques.	CONSEILLERS et attachés culturels de coopération technique et scientifique.	AUTRES PERSONNELS des services culturels.	ENSEIGNANTS détachés au titre de la coopération culturelle et technique.	ENSEIGNANTS détachés au titre de la diffusion et des échanges culturels.	PERSONNEL pédagogique en coopération culturelle.	TOTAL
Europe de l'Ouest.....	39	147	63	1.333	10	1.592
Europe de l'Est.....	11	35	»	155	»	201
Proche et Moyen-Orient.	17	50	255	334	24	680
Afrique du Nord.....	14	339	15.310	2.302	987	18.952
Afrique au Sud du Sahara .....	10	31	279	145	30	495
Asie développée.....	7	27	1	105	4	144
Reste de l'Asie-Océanie.	27	181	668	446	92	1.414
Amérique du Nord.....	19	77	884	473	8	1.461
Amérique latine.....	32	150	248	569	42	1.041
<b>Total .....</b>	<b>176</b>	<b>1.037</b>	<b>17.708</b>	<b>5.862</b>	<b>1.197</b>	<b>25.980</b>

Votre commission aurait souhaité apporter au Sénat des indications en ce qui concerne d'une part la ventilation des différentes catégories de personnels entre les pays bénéficiaires et sur le niveau de formation des enseignants. Il est, en effet, important, par exemple pour l'Europe occidentale, de connaître d'une façon plus détaillée l'effort qui a été accompli pour un développement harmonieux et une meilleure connaissance mutuelle des langues et des civilisations des Six pays de la Communauté. Il serait également nécessaire de connaître le niveau de formation des enseignants de façon à savoir exactement quel est le capital intellectuel qui est ainsi prêté par la France aux autres pays et dont par le fait même elle se prive. Ce problème n'est pas négligeable quand on sait quelle est la faiblesse du rapport maîtres-élèves dans l'enseignement français dans la plupart des secteurs et à tous les niveaux. La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques qui n'a pas été en mesure de fournir les renseignements demandés déclare s'efforcer depuis dix-huit mois d'améliorer l'appareil statistique dont elle dispose. Nous nous en réjouissons car c'est seulement par la connaissance exacte des moyens mis à la disposition des pays étrangers que le Parlement peut contrôler la politique du Gouvernement.

Nous constaterons que le personnel enseignant et le personnel administratif culturel était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 1970 de 24.934 unités, chiffre qui est passé au 1<sup>er</sup> janvier 1971 à 25.980, soit une augmentation de 1.046 unités. Les enseignants envoyés au titre de la diffusion et des échanges culturels, qui étaient au 1<sup>er</sup> janvier 1970, au nombre de 5.899, ne sont plus que 5.862 au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

I. — Effectifs des enseignants détachés au titre de la diffusion et des échanges culturels au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

A. — Répartition d'après la région d'affectation et la fonction.

REGIONS géographiques.	FONCTION												TOTAL
	Lycées dépendant directement ou indirectement du Ministère des Affaires étrangères.				Instituts et Centres culturels.			Instituts de recherche	Alliances françaises	Petites écoles.	Etablis- sements privés et œuvres diverses.	Lecteurs de français.	
	Cycle pri- maire.	Cycle secon- daire.	Cycle tech- nique.	Adminis- tratifs et autres.	Enseigne- ment.	Personnel pédago- gique.	Adminis- tratifs et autres.						
Europe de l'Ouest.....	194	343	1	63	196	28	118	5	42	90	96	157	1.333
Europe de l'Est.....	10	3	»	3	8	1	10	»	1	25	3	91	155
Proche et Moyen-Orient.	57	52	»	10	51	21	16	11	12	15	60	29	334
Afrique du Nord.....	706	752	29	596	33	69	116	»	»	1	»	»	2.302
Afrique au sud du Sahara .....	15	33	1	5	8	1	3	»	24	9	15	31	145
Asie-Océanie déve- loppée .....	6	11	»	2	23	»	11	10	3	7	6	26	105
Reste de l'Asie-Océanie.	62	177	5	24	37	13	16	5	58	13	20	16	446
Amérique du Nord.....	70	99	»	12	6	»	6	4	12	5	101	158	473
Amérique latine.....	89	139	16	30	29	3	12	2	224	3	7	15	569
Total .....	1.209	1.609	52	745	391	136	308	37	376	168	308	523	5.862

B. — Répartition selon la région d'affectation et le statut.

REGIONS GEOGRAPHIQUES	STATUT CIVIL		STATUT A. S. N. A. (1).		TOTAL
	Titulaires.	Non-titulaires.	Titulaires.	Non-titulaires.	
Europe de l'Ouest.....	1.168	87	43	35	1.333
Europe de l'Est.....	102	25	24	4	155
Proche et Moyen-Orient.....	251	29	22	32	334
Afrique du Nord.....	1.187	908	127	80	2.302
Afrique au Sud du Sahara.....	95	9	26	15	145
Asie - Océanie développée.....	79	17	2	7	105
Le reste de l'Asie - Océanie.....	295	83	13	55	446
Amérique du Nord.....	353	39	35	46	473
Amérique latine.....	453	27	47	42	569
Total .....	3.983	1.224	339	316	5.862

(1) A. S. N. A. : appelés du service national actif.

II. — Effectifs des enseignants détachés au titre de la Coopération culturelle au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Répartition par régions géographiques, par fonctions et par statut.

REGIONS GEOGRAPHIQUES	FONCTIONS ET STATUT						TOTAL	DONT :		
	Enseignants.				Personnel affecté à des tâches pédagogiques.	Adminis- tration.		Civils titulaires.	Civils non titulaires.	A. S. N. A.
	Primaire.	Secon- daire général.	Tech- nique et formation profes- sionnelle.	Supérieur universit.						
Europe de l'Ouest.....	5	35	6	15	»	2	63	35	6	22
Europe de l'Est.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Proche et Moyen-Orient.....	17	103	23	96	12	4	255	122	25	108
Afrique du Nord.....	1.024	10.765	2.321	797	216	187	15.310	8.582	4.953	2.135
Afrique au Sud du Sahara.....	3	188	32	33	9	14	279	80	28	171
Asie - Océanie développée.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Reste de l'Asie - Océanie.....	45	341	158	103	7	14	668	381	141	136
Amérique du Nord.....	136	411	15	297	7	18	884	605	86	193
Amérique latine.....	10	11	52	156	16	3	248	80	43	125
Total .....	1.240	11.854	2.607	1.498	267	242	17.708	9.895	4.922	2.890

Si l'on examine les tableaux ci-dessus on peut faire les remarques suivantes. En 1971, comme en 1970, la part du personnel enseignant et du personnel administratif culturel en Afrique du Nord est considérable. Au 1<sup>er</sup> janvier 1971, 18.952 agents sur 25.980 étaient en poste dans un des trois pays du Maghreb. Si l'on compare ce chiffre à celui de l'Amérique latine par exemple ou de l'Europe de l'Ouest, on s'aperçoit du privilège considérable accordé à l'Afrique du Nord. Ce privilège est encore plus marqué pour ce qui est de la coopération, mais déjà on peut se demander en examinant les chiffres concernant l'enseignement et le personnel administratif culturel en général si nos relations culturelles, scientifiques et techniques ne sont pas essentiellement des relations avec l'Afrique du Nord, le reste étant, semble-t-il, considéré comme assez secondaire.

La deuxième remarque a trait à la répartition des enseignants entre la diffusion et les échanges culturels et la coopération culturelle ; dans le premier cas, 5.862 enseignants, dans le second 2.890. La diffusion et les échanges culturels sont donc beaucoup moins dotés que la coopération culturelle et la proportion d'enseignants en Afrique du Nord, par rapport au chiffre global des enseignants, est beaucoup plus forte dans le cas de la coopération culturelle : 2.835 sur 2.890, que dans le cas de la diffusion et des échanges : 2.302 sur 5.862.

Troisième remarque : si l'on examine l'Amérique du Sud, groupe de vingt républiques qui toutes ont des affinités culturelles avec la France et qui au total représentent un nombre d'habitants supérieur à celui des Etats-Unis et de l'ordre de grandeur de celui de l'U. R. S. S. nous ne voyons au titre de la diffusion et des échanges culturels d'une part et au titre de la coopération culturelle d'autre part, que 569 et 193 enseignants. Ce sont des chiffres qui témoignent d'une certaine difficulté de la France à développer son action dans un continent qui pourtant est attaché à la culture française, qui a des besoins de développement considérables et qui, dans son ensemble, est très ouvert à notre action. Votre commission regrette cet état de choses et elle veut croire que dans les années qui viennent une modification très nette de la politique gouvernementale se manifesterá.

### **Le livre.**

Le livre est l'un des témoins de l'efficacité de l'action menée par le Ministère des Affaires étrangères en faveur de la langue française. On peut s'interroger sur la valeur de son témoignage,

dans une civilisation qui, chacun le répète à satiété et peut-être avec excès, s'appuie essentiellement sur des moyens audio-visuels. Peut-on considérer comme un témoignage irrécusable de la réussite d'une action culturelle l'augmentation du nombre des livres vendus ? Peut-on considérer comme un témoignage d'échec l'insuffisance des exportations de livres ? C'est une question qui reste ouverte mais les statistiques qui ont été données à votre Commission des Affaires culturelles ne peuvent laisser indifférent. Si, en effet, nos actions en faveur de la langue française sont efficaces, il doit en résulter à court ou à moyen terme que les livres français, écrits en français, seront achetés par des étrangers ayant appris notre langue et ayant en même temps acquis le goût de notre culture.

Or, que constatons-nous ? nous constatons qu'en 1970 la France a exporté 266.516 quintaux pour un montant de 390.817.000 F alors qu'elle a importé 348.815 quintaux pour un montant de 395.911.000 F ; qu'il s'agisse de quantité ou de valeur globale la balance commerciale française en matière de livres est déficitaire, situation pour laquelle aucune explication précise n'est donnée.

Si l'on examine de plus près la situation, on s'aperçoit que le déficit de la balance commerciale en matière de livres est particulièrement important pour l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est. Pour l'Europe occidentale, les importations françaises exprimées en quantité sont deux fois plus importantes que les exportations et, exprimées en valeur, près de deux fois plus. En ce qui concerne l'Europe de l'Est, la France importe en quantité plus de cinq fois et en valeur plus de deux fois plus qu'elle n'exporte.

En nous donnant les chiffres des importations et des exportations, le Ministère des Affaires étrangères a indiqué combien il était difficile d'obtenir des chiffres très précis et très sûrs et il met en garde contre certaines interprétations hâtives. Néanmoins, et tout en respectant ces recommandations, votre commission ne peut pas accepter qu'un problème aussi capital que celui du livre ne soit pas examiné et traité avec plus de rigueur. Si les statistiques peuvent être difficilement interprétées pour telle ou telle raison, que l'on s'emploie donc à en établir ou à en faire établir de plus précises, afin qu'on sache clairement quelles sont les données du problème ! En second lieu, que l'on analyse avec précision et détermination le problème des exportations de livres français afin que l'on sache quelles sont les raisons de sa faible diffusion ! Plusieurs délégations de votre commission en mission dans des pays étrangers

à qui nous apportons une assistance culturelle et technique importante ont pu se rendre compte de la difficulté d'exportation de livres français.

Votre rapporteur n'insistera pas ici sur ce qui pourrait lui apparaître comme les raisons probables. Il faut en effet, avant d'avancer telle ou telle idée et proposer tel remède, étudier à fond une question qui de toute évidence est complexe, mais il affirme qu'il y a disproportion absolument inexplicée entre l'importance de notre coopération culturelle et technique et le développement des exportations de livres français ; que si déjà il est pénible de constater combien notre coopération technique n'est pas suffisamment suivie d'effets en ce qui concerne le développement des relations commerciales, il l'est particulièrement de voir que sur un produit essentiellement culturel, le livre, les résultats sont mauvais.

	1 9 7 0			
	Exportations.		Importations.	
	Quintaux métriques.	Francs.	Quintaux métriques.	Francs.
Europe occidentale.....	151.058	190.408	327.567	368.695
Europe de l'Est.....	2.393	4.084	12.367	9.403
Amérique du Nord.....	47.484	77.347	6.128	14.654
Amérique latine.....	11.882	22.270	163	400
Afrique .....	25.378	48.824	83	124
Maghreb .....	17.684	27.336	137	363
Moyen-Orient .....	5.143	8.497	272	301
Asie .....	3.040	7.864	2.090	1.955
Océanie .....	2.439	4.135	2	7
Divers .....	15	52	6	9
<b>Total général.....</b>	<b>266.516</b>	<b>390.817</b>	<b>348.815</b>	<b>395.911</b>

En vue d'apporter quelques éclaircissements sur ce problème un peu mystérieux du livre, il serait bon de connaître quelles sont les exportations des livres allemands, des livres anglais, de façon générale des livres des pays de civilisation industrielle avancée. Le Quai d'Orsay n'a pas été en mesure de nous fournir ces renseigne-

ments. Nous pouvons simplement indiquer quelles sont les importations de livres en provenance des pays du Marché commun, de la Suisse et de la Grande-Bretagne pour l'année 1970.

Importations de livres par pays de provenance.

	FRANCS	QUINTAUX métriques.
Allemagne .....	20.537.000	14.804
Grande-Bretagne .....	15.788.000	7.056
Italie .....	95.315.000	137.011
Pays-Bas .....	18.479.000	13.984
Belgique (U. E. B. L.).....	83.544.000	72.204
Luxembourg (U. E. B. L.).....		
Suisse .....	116.019.000	69.845

En ce qui concerne le contenu des livres exportés par la France, contenu qui reflète sans doute l'aspect prêté par les étrangers au visage de notre culture, nous constaterons selon le tableau ci-dessous que depuis 1966 les pourcentages n'ont pas beaucoup varié. La littérature occupe à peu près le tiers des exportations, l'enseignement a un peu diminué, passant de 23,61 à 18,2 % ; les sciences et techniques ont un peu progressé, passant de 6,94 à 9,1 %. Nous nous apercevrons qu'en 1969, 64,5 % des livres exportés sont ou de littérature ou d'enseignement ou des encyclopédies. Nous nous demandons si l'effort fait en matière de relations scientifiques et techniques porte bien ses fruits. Nous ne le disons pas comme une critique car votre commission a le sentiment aigu de la très grande difficulté éprouvée par nos représentants à l'étranger pour modifier l'image que l'on peut se faire de la France et pour faire comprendre que notre pays est entré dans l'ère industrielle, qu'il s'efforce d'y tenir un rang appréciable et qu'il considère sciences et techniques comme une part importante de la culture. Nous aimerions seulement que les statistiques des années suivantes nous apportent un meilleur témoignage d'une amélioration que nous souhaitons. Ceci ne signifie nullement que nous voudrions voir diminuer les exportations d'ouvrages

littéraires mais que nous souhaiterions une augmentation très nette des exportations françaises et nous aimerions que ces exportations nouvelles portent surtout sur les livres de sciences, de techniques ou de médecine.

Votre rapporteur s'interroge également sur le caractère suffisant ou insuffisant de l'analyse qui est faite. Les livres d'enseignement en particulier, qui représentaient en 1969 18,2 % des exportations, peuvent concerner soit les sciences et les techniques, soit le français, l'histoire, la géographie, d'autres disciplines littéraires. Il serait souhaitable de ventiler le chiffre qui concerne l'exportation de livres français d'enseignement. Certes, les éditeurs peuvent connaître des difficultés pour fournir les renseignements qui permettraient d'obtenir les données indispensables à l'élaboration et à la conduite d'une politique d'exportation des livres, mais il paraît être de leur intérêt comme de celui du Ministère des Affaires étrangères de permettre une analyse plus fine du problème en question, lequel d'ailleurs est vraisemblablement lié à celui de la production et de la diffusion.

Votre rapporteur insiste au nom de la commission pour que tout soit mis en œuvre afin que l'ensemble des problèmes du livre, y compris ceux de l'exportation, soient examinés et que les remèdes nécessaires soient apportés.

**Exportations françaises de livres.**

(Répartition par branches.)

	1965	1966	1967	1968	1969
	(En pourcentage.)				
Littérature .....	24	32,33	33,12	31,7	32,5
Enseignement .....	26,18	23,61	22,38	16,7	18,2
Encyclopédies .....	18,85	13,27	12,72	19,3	13,8
Jeunesse .....	7,86	5,50	5,39	4,5	6
Sciences et techniques .....	7,16	6,94	7,48	8,5	9,1
Religion .....	3,32	4,55	4,33	4,2	3,1
Médecine .....	3,62	2,93	3,02	4,2	3,7
Art et bibliographie .....	5,27	4,99	5,06	4,8	5,1
Droit .....	2,68	2,62	2,73	3,6	3,5
Erudition .....	2,06	1,76	2,12	1,4	2,7
Bibliophilie .....	»	0,74	0,72	0,6	1,1
Cartes géographiques .....	»	0,76	0,93	0,5	1,2
<b>Total.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

} 64,5

Votre commission constate avec plaisir la mesure nouvelle 03-16-08 qui concerne les interventions nouvelles dans le domaine de l'aide à l'exportation du livre français, mesure qui s'inscrit pour 28.100.000 F au chapitre 42-21. Le Fonds culturel avait été doté par le précédent budget de 10.062.000 F. Pour 1972, les services votés étaient de 9.712.000 F. Le Fonds bénéficie d'abord d'un ajustement pour tenir compte de la hausse du coût de la vie et des tarifs des transports (+ 400.000 F) et des 2.800.000 F de la mesure nouvelle précédemment citée, en sorte qu'il sera doté en 1972 de 12.912.000 F.

### **Les moyens audio-visuels.**

Nous nous sommes interrogés sur la signification du livre comme témoin de l'intérêt présenté pour la langue française par les pays étrangers et comme moyen de propagande de notre langue. A coup sûr, il est davantage témoin que moyen car les moyens qui nous paraissent les plus adaptés à une action de masse sont les moyens audio-visuels. Aussi constatons-nous avec plaisir une augmentation sensible au chapitre 42-21, article 45, des dotations prévues pour les « autres moyens audio-visuels », l'article 44 concernant l'O. R. T. F. Le Ministère des Affaires étrangères disposera en 1972 d'une part de 23.452.800 F au titre de l'O. R. T. F. et de 26.423.900 F pour les autres moyens audio-visuels.

## II. — LA COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La langue française est un moyen de communication qui, en lui-même, constitue pour les pays en voie de développement un apport très important puisqu'il leur permet d'entrer en contact avec la civilisation industrielle avancée, ses méthodes, ses techniques, c'est-à-dire les moyens de vaincre la faim et la souffrance. Mais ce qui importe avant tout c'est le contenu de notre culture, c'est-à-dire les méthodes de pensée et les connaissances. Les connaissances d'abord, car on ne peut aider des pays en voie de développement qu'en leur apportant en premier lieu les techniques acquises par de longs siècles de recherche et de disciplines intellectuelles. Mais ceci ne suffit pas : le développement ne pourrait se poursuivre et s'amplifier dans un monde en forte expansion démographique que si les éléments les plus doués des pays en voie de développement étaient formés aux méthodes de pensée qui ont permis d'obtenir les connaissances techniques actuelles. Grâce à la formation des hommes, les pays en voie de développement pourront franchir rapidement les étapes de la croissance puisque la culture, au sens large du terme — qui englobe bien entendu sciences et techniques et jusqu'au savoir-faire manuel — s'étendra rapidement, fera en quelque sorte tâche d'huile.

Pour définir à grands traits la physionomie de notre coopération, il convient de savoir d'abord à qui elle s'adresse. Par le tableau suivant, on remarquera que la politique de coopération culturelle et technique s'efforce de concentrer ses moyens sur un nombre réduit de pays. C'est ainsi que les vingt Etats suivants reçoivent environ 86 % des crédits de coopération culturelle et technique. Nous nous apercevons que les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) sont en tête, ce que nous avons déjà remarqué pour ce qui concerne l'enseignement.

1. — Algérie .....	189.000.000 F.
2. — Maroc .....	51.000.000
3. — Tunisie .....	43.000.000
4. — Laos .....	26.247.000
5. — Québec .....	18.000.000

6. — Cambodge .....	15.988.000
7. — Liban .....	14.366.000
8. — Vietnam Sud .....	11.251.000
9. — Ethiopie .....	8.308.000
10. — R. A. U.....	7.861.000
11. — Afghanistan .....	6.273.000
12. — Brésil .....	6.193.000
13. — Iran .....	5.190.000
14. — Mexique .....	4.904.000
15. — Libye .....	7.000.000
16. — Chili .....	4.987.000
17. — R. A. syrienne.....	3.942.000
18. — Turquie .....	3.847.000
19. — Colombie .....	3.000.000
20. — Inde .....	2.971.000

433.328.000 F.

On imagine quelquefois que les frais de la coopération sont entièrement à la charge du Gouvernement français. Ceci n'est pas toujours exact, comme on le constate par le tableau suivant. En ce qui concerne le Maghreb l'importance des effectifs d'enseignants a imposé de définir au préalable le taux de participation du Gouvernement français. En application des accords et protocoles conclus à cet effet, la répartition globale des charges de rémunération est la suivante :

	TAUX	TAUX
	de participation du Gouvernement français.	de participation du gouvernement bénéficiaire.
	(En pourcentage.)	
1 Algérie .....	40	60
2 Maroc :		
Enseignants .....	18	82
Experts .....	22	78
3 Tunisie :		
Contrat A.....	34	66
Contrat B.....	»	100

Pour les autres pays les accords de coopération culturelle et technique ne contiennent pas de dispositions précisant le taux de répartition des charges de rémunération. Dans la pratique, la participation des gouvernements, assez réduite, varie d'un pays à l'autre.

P A Y S	CONTRIBUTION du Gouvernement français.	CONTRIBUTION du gouvernement bénéficiaire.
(En pourcentage.)		
4 Laos .....	100	»
5 Québec .....	40	60
6 Cambodge .....	70	30
7 Liban .....	85	15
8 Viet-Nam-Sud .....	100	»
9 Ethiopie .....	85	15
10 R. A. U. ....	75	25
11 Afghanistan .....	80	20
12 Brésil .....	80	20
13 Iran .....	80	20
14 Mexique .....	65	35
15 Libye .....	80	20
16 Chili .....	80	20
17 R. A. syrienne.....	80	20
18 Turquie .....	75	25
19 Colombie .....	55	45
20 Inde .....	85	15

Pour les missions de courte durée, les bourses et l'équipement, la répartition des charges ne varie guère selon les pays concernés. Pour les missions de courte durée, le Ministère des Affaires étrangères finance les frais de voyage aller et retour et les frais de mission de l'expert. Le Gouvernement d'accueil prend en charge les frais de déplacement sur le terrain et, dans certains cas, les frais de logement. En ce qui concerne les boursiers, un voyage aller est à la charge du Gouvernement local, la bourse, les frais de scolarité et le voyage retour étant payés par le Ministère des Affaires étrangères. Quant aux dotations d'équipements pédagogiques ou scientifiques, elles sont intégralement financées sur les crédits de coopération culturelle et technique.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte du nombre et de la répartition des experts de coopération technique.

Experts de coopération technique en poste au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

REGIONS GEOGRAPHIQUES	FONCTION ET STATUT								
	Experts affectés dans des établissements de formation professionnelle.	Experts-conseils.			Autres experts.	Total.	Dont :		
		Formation de personnel local.	Recherche et études.	Conseils proprement dits.			A. S. N. A. (1).	Civils.	
								Experts sur marché.	Experts sur contrat.
Europe de l'Ouest.....	6	1	3	3	7	20	13	3	4
Europe de l'Est.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Proche et Moyen-Orient.....	44	13	26	18	18	119	63	18	38
Afrique du Nord.....	1.052	220	232	446	2.393	4.343	1.729	204	2.410
Afrique au Sud du Sahara.....	6	11	13	5	37	72	17	24	31
Asie-Océanie développée.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le reste de l'Asie-Océanie.....	52	46	20	23	71	212	41	26	145
Amérique du Nord.....	201	»	178	»	10	389	374	2	13
Amérique latine.....	101	48	74	14	12	249	144	45	60
<b>Total .....</b>	<b>1.462</b>	<b>339</b>	<b>546</b>	<b>509</b>	<b>2.548</b>	<b>5.404</b>	<b>2.381</b>	<b>322</b>	<b>2.701</b>

(1) A. S. N. A. : appelés du service national actif.

Les statistiques qui sont ainsi données ne permettent pas de connaître exactement dans quels secteurs travaillent les experts de coopération technique. Il y aurait sans doute lieu de disposer à cet égard de statistiques plus précises pour savoir, d'une part, quel est le capital intellectuel qui est soustrait aux activités de la Métropole et, d'autre part, quels sont les secteurs dans lesquels la coopération est la plus importante.

Une deuxième remarque s'impose : l'augmentation du nombre total d'experts du 1<sup>er</sup> janvier 1970 au 1<sup>er</sup> janvier 1971. Ce nombre passe de 5.185 à 5.404. L'augmentation est due aux appelés du Service national actif (A. S. N. A.) qui passent de 1.735 à 2.381 (+ 646). Le nombre des civils est lui-même en régression notable puisque du 1<sup>er</sup> janvier 1970 au 1<sup>er</sup> janvier 1971 il passe de 3.350 à 3.023.

La troisième remarque que l'on peut faire sur ce tableau est la disproportion considérable des effectifs entre l'Afrique du Nord et les autres régions. Au 1<sup>er</sup> janvier 1970, les experts de coopération technique affectés à l'Afrique du Nord étaient au nombre de 4.301 sur 5.185 au total ; au 1<sup>er</sup> janvier 1971, les chiffres sont respectivement 4.443 et 5.404. *L'Afrique du Nord absorbe donc au 1<sup>er</sup> janvier 1971 plus de 80 % du potentiel technique mis par la France à la disposition des pays étrangers.* Chacun jugera. Mais la coopération technique française nous paraît être essentiellement une coopération technique avec l'Afrique du Nord.

Quatrième remarque : à côté de ces chiffres, d'autres paraissent absolument dérisoires, voire ridicules. L'Amérique latine disposait au 1<sup>er</sup> janvier 1970 de 231 experts et au 1<sup>er</sup> janvier 1971 de 249 ; l'Europe de l'Est n'en recevait aucun, tandis qu'en Afrique, au Sud du Sahara, non compris bien entendu les Etats du groupe francophone, il y en avait 94 au 1<sup>er</sup> janvier 1970 et 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1971. Ces chiffres parlent clairement : il n'y a pas de politique de coopération technique avec l'ensemble du monde ; il y a seulement une politique de coopération technique avec l'Afrique du Nord.

Cinquième remarque : dans le total (5.404 au 1<sup>er</sup> janvier 1971) la plus grande partie (2.548) ne s'occupe ni de formation ni de recherche ou études, ni de donner des conseils. Or il est clair et d'ailleurs ouvertement reconnu et affirmé que la coopération doit avoir essentiellement pour objet de former des hommes. Cette

analyse et cette erreur nous paraissent particulièrement évidentes pour l'Afrique du Nord dont plus de la moitié des experts (2.393 sur 4.443) font partie de ce groupe vaguement défini « autres experts ».

*Opérations intégrées.* — Au budget de 1971, au chapitre 42-24, 3.980.000 F étaient inscrits pour des opérations intégrées. Les opérations de ce type ont toujours paru à votre Commission des Affaires culturelles les plus efficaces. Nous récapitulerons ici ce qui a été fait à ce titre en 1971 et les prévisions relatives à l'année 1972.

En 1971, le nombre des opérations intégrées s'est accru de façon appréciable. Aux opérations existantes ont pu, en effet, être ajoutées un certain nombre d'opérations nouvelles, grâce, d'une part, aux moyens budgétaires supplémentaires dont a bénéficié la coopération, d'autre part, aux moyens dégagés par une réduction de l'assistance directe (fonctionnement de services ; enseignement primaire), ou par l'augmentation de la participation financière des Etats pour certaines opérations anciennes : (prises en charge par l'Algérie des deux tiers du coût de l'aide en personnel dans le cadre du programme de formation des cadres de l'industrie pétrolière et pétrochimique).

Les opérations intégrées comportent pour la plupart une action importante de formation des personnels administratifs et techniques à divers niveaux. Elles ont également pour objet et souvent simultanément la mise en place des structures à travers des actions de développement et de recherche appliquée ayant valeur d'exemple.

Parmi les opérations lancées récemment, on peut citer :

— la participation à la création puis au fonctionnement en Algérie de sept instituts technologiques qui doivent former les quelques dizaines de milliers de cadres de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, du commerce et des finances, immédiatement utilisables et aptes à travailler en équipes multidisciplinaires, dont le pays a besoin (19 millions de francs en 1971) ;

— le concours apporté à la formation des cadres supérieurs de l'administration mexicaine sous forme de missions de courte durée et d'animation de séminaires (en 1971, séminaire sur la décision administrative à l'École d'administration mexicaine), de stages à l'Institut international d'administration publique, de voyages

d'étude en France de hauts fonctionnaires mexicains (contacts avec l'administration française, participation au séminaire organisé par l'Institut international d'administration publique sur les aspects administratifs de la planification), envoi de documentation ;

— la mise au point en Zambie de méthodes nouvelles de riziculture et leur vulgarisation par les experts d'un bureau d'études, renforcés par des volontaires du Service national actif. Cette opération doit normalement être complétée par une action de formation ;

— la formation de cadres médicaux et paramédicaux au Cambodge avec le concours des médecins de la mission médicale de l'hôpital Calmette ; une aide à l'équipement de la Faculté de médecine et de pharmacie, l'organisation de cycles de formation et de spécialisation en France pour les jeunes médecins cambodgiens.

Pour l'année 1972, les prévisions relatives aux opérations intégrées sont les suivantes :

— poursuite des opérations engagées, en tenant compte des coûts réels et des possibilités de participation financière des Etats intéressés ;

— développement des opérations lancées à la fin de 1971 et qui ne prendront leur plein effet qu'en 1972 (création d'un Institut libyen du pétrole ; ouverture d'un Centre de formation professionnelle pour les P. T. T. tunisiens ; développement de l'I. U. T. de Caracas) ;

— mise au point de projets dont l'exécution commencera vraisemblablement en 1972 (en Libye : projet de coopération avec un hôpital de Tripoli ; en République Arabe syrienne : coopération dans le domaine du pétrole).

Il ne s'agit là, toutefois, que d'indications très générales. Il convient, en tout état de cause, de souligner le fait que les mesures de déconcentration administrative adoptées par le Ministère des Affaires étrangères en matière de coopération culturelle et technique et les responsabilités nouvelles qui incombent aux postes dans la préparation des programmes annuels, donneront dans l'avenir aux opérations intégrées une place grandissante.

Il est sans doute nécessaire de concentrer sur un nombre relativement restreint de pays l'action de coopération culturelle et technique que la France poursuit depuis déjà de nombreuses années. C'est une méthode de bon sens car la dispersion des efforts ne peut conduire qu'à des mécomptes. Cependant le choix qui est fait des zones géographiques sur lesquelles se portent plus particulièrement les interventions françaises peut prêter à contestation. Nous avons signalé à plusieurs reprises tant en ce qui concerne les enseignants que la coopération technique, l'importance considérable prise par l'Afrique du Nord. Nous savons d'autre part quelle attention a été portée depuis quelques années au Québec. Votre rapporteur voudrait pour ces deux secteurs privilégiés apporter quelques informations qui permettront de se faire une idée globale de l'action entreprise.

### L'Algérie.

L'effort financier global de la France dans le domaine de la coopération culturelle et technique avec l'Algérie, demeuré stable au cours des trois dernières années, sera maintenu sensiblement au même niveau en 1972. Cependant, une réorientation progressive de nos actions a été entreprise en vue d'accroître l'efficacité de cette coopération et de l'adapter aux exigences du développement de l'Algérie. Le but poursuivi est, en effet, de permettre à l'Algérie de se doter rapidement des moyens de formation et d'encadrement dont elle a besoin.

Les principales caractéristiques de cette réorientation sont les suivantes :

#### 1° *Le redéploiement des effectifs des enseignants français :*

Ce redéploiement entraîne une diminution des coopérateurs français affectés dans l'enseignement primaire, secteur où l'Algérie forme désormais ses propres maîtres et la suppression d'un certain nombre dans des disciplines jugées non prioritaires (langues vivantes, enseignements artistique et ménager, éducation physique et sportive) ou en voie d'arabisation progressive (histoire, géographie, philosophie).

Corrélativement notre coopération a été renforcée au niveau des enseignements secondaire et moyen qui présentent un intérêt capital. Non seulement, en effet, la formation des professeurs algériens des cycles moyen et secondaire est encore insuffisante en

nombre pour faire face à l'accroissement des effectifs scolarisés, mais surtout ce niveau d'enseignement constitue à l'heure actuelle le principal réservoir de cadres pour l'Algérie. L'effort a porté principalement, dans ce domaine, sur l'amélioration de la qualification des coopérants en vue d'ajuster plus exactement les titres détenus et l'expérience acquise aux fonctions exercées.

Un effort parallèle est accompli pour la formation et le perfectionnement de maîtres algériens. Le nombre des coopérants affectés dans les écoles normales d'instituteurs, dans les classes d'application ou en qualité de conseillers pédagogiques a plus que doublé de 1969 à 1971 tandis qu'une aide est apportée aux nouveaux Instituts de technologie de l'Education nationale issus des anciennes écoles normales.

Enfin il faut noter une sensible augmentation de notre effort dans l'enseignement supérieur, actuellement en pleine expansion. Les effectifs des enseignants français s'y sont accrus d'environ 20 % depuis 1969.

*2° Le développement des interventions consacrées à la formation des cadres.*

L'aspect le plus original de notre effort dans ce domaine est l'expérience actuellement en cours des instituts de technologie. Destinés à former massivement et rapidement les cadres moyens nécessaires au développement économique de l'Algérie, ces établissements doivent permettre la formation de quelques milliers de spécialistes (ingénieurs d'application, techniciens supérieurs) dans les domaines suivants :

Travaux publics et bâtiments ; entretien électromécanique ; techniques administratives, financières et comptables ; techniques commerciales ; techniques planification et topographie.

On peut noter le résultat positif obtenu par le premier établissement de ce type, créé en 1969, l'Institut de technologie agricole de Mostaganem où sont actuellement scolarisés 900 élèves en première et seconde année.

Des bourses d'études et de stages sont, d'autre part, attribuées à des étudiants et à des cadres qui, après avoir reçu une première formation en Algérie viennent se perfectionner ou se spécialiser en France.

### 3° *La poursuite des opérations de développement :*

Parmi les opérations de développement, il convient de noter tout particulièrement, dans le secteur des travaux publics, la construction de barrages, et dans le secteur agricole la mise en valeur des périmètres du Haut-Chéelif, de la Bounamoussa et de la Grande-Kabylie. Une coopération étroite est, d'autre part, maintenue entre l'Institut national de recherche agronomique (I. N. R. A.) et son homologue algérien.

Nous apportons également notre concours à quelques opérations d'organisation qui ont donné des résultats intéressants en ce qui concerne la structuration de l'appareil de l'Etat (statut de la fonction publique, réformes départementales et communales).

\*  
\* \*

Il est prévu pour 1972 de consacrer aux actions de coopération culturelle et technique avec l'Algérie un crédit de 179.100.000 F ainsi réparti :

Participation française à la rémunération des coopérants .....	134.900.000 F.
Missions de courte durée.....	500.000
Actions de formation et opérations de développement .....	36.900.000
Assistance technique.....	600.000
Bourses d'études.....	3.200.000
Bourses de stages.....	3.000.000
Total .....	179.100.000 F.

### **Le Québec.**

L'entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée le 27 février 1965, sert de cadre aux actions de coopération culturelle, scientifique et technique menées par la France au Québec.

Une impulsion nouvelle a été donnée aux opérations en application du procès-verbal des décisions arrêtées le 14 septembre 1967 entre M. Johnson et M. Peyrefitte. Depuis cette date, la coopération qui concernait jusqu'alors presque uniquement l'éducation nationale intéresse plusieurs ministères techniques québécois, notam-

ment ceux des richesses naturelles, de l'agriculture, des affaires sociales et du tourisme. Illustration de cette progression, les échanges passeront de quelques personnes en 1965 à, approximativement, 2.100 en 1971, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

**Echanges franco-québécois.**

	1971	PREVISIONS pour 1972.
Nombre de missions de courte durée.....	200	200
Missions de moyenne durée.....	40	40
Missions de longue durée.....	80	80
Appelés du Service national et échanges de jeunes maîtres.....	750	850
Invitations québécoises .....	40	40
Invitations françaises.....	400	400
Bourses d'études et de stages.....	600	700
<b>Total.....</b>	<b>2.110</b>	<b>2.310</b>

Les programmes sont préparés et leur exécution est suivie par une commission mixte permanente dont la dernière réunion s'est tenue à Québec en juin. Au cours de la session précédente, il avait été décidé que l'accent serait mis en 1971 sur deux priorités essentielles, d'une part la politique de la langue et l'enseignement, d'autre part la coopérations scientifique et technique. En outre, les échanges culturels et artistiques se poursuivront au même rythme qu'en 1970.

Sur les 35.645.000 F que la France consacra à la coopération avec le Québec en 1971, la part du Ministère des Affaires étrangères sera de 24.820.000 F (enveloppe globale comprenant le programme de coopération culturelle et technique proprement dit, estimé pour 1971 à 19.000.000 F et les différentes autres actions de diffusion et d'échanges culturels et scientifiques), soit une augmentation de 2 millions et demi par rapport à 1970. Cette somme devrait être portée à environ 27.000.000 F en 1972. La part du Ministère de l'Education nationale sera pour l'exercice 1971 de 4.500.000 F.

Il convient d'ailleurs de noter que le coût financier total de la Coopération franco-québécoise dépasse largement ces chiffres en raison de l'importance de la participation locale qui atteint 50 % ou davantage pour certaines formes d'opérations (recherches communes, experts en service national, par exemple).

## POLITIQUE DE LA LANGUE ET ENSEIGNEMENT

Les actions menées dans ces domaines ont pour objectifs essentiels l'utilisation du français comme langue de travail et l'échange de méthodologies.

Au titre de la politique de la langue, deux opérations prioritaires seront réalisées en 1971 :

— collaboration avec l'Office québécois de la langue française pour l'élaboration de glossaires anglais-français dans treize secteurs industriels, notamment grâce à la mise à la disposition de cet organisme de huit experts français ;

— accueil dans des entreprises françaises de dix-huit missions québécoises composées d'ingénieurs, de contremaîtres, de syndicalistes et d'ouvriers québécois pour sensibiliser les participants aux réalisations françaises et les inciter à développer dans leurs entreprises l'utilisation du français comme langue de travail. Le programme entrepris en 1969 et poursuivi en 1970 sera sensiblement développé cette année au cours de laquelle il concernera près de 150 personnes. Dans ce cadre la partie française s'est, d'autre part, engagée à fournir une documentation tant écrite qu'audio-visuelle (coût estimatif : 300.000 F).

Les échanges en matière d'enseignement sont placés sous l'égide des centres franco-québécois de développement pédagogique et de développement des enseignements technologiques ainsi que de la sous-commission pour les affaires médicales. Il convient sous cette rubrique de souligner les opérations suivantes :

— échanges de part et d'autre comme au cours de la dernière année scolaire de 250 enseignants qui se remplacent mutuellement et ont la responsabilité de classes dans le pays d'accueil ;

— stages organisés dans des entreprises québécoises et françaises à l'intention de soixante diplômés d'instituts universitaires de technologie et de collèves québécois d'enseignement général et professionnel ;

— poursuite du programme des bourses qui permettra la venue en France de près de 300 étudiants québécois ;

— cycle d'études mis au point de l'université de Sherbrooke à l'intention de vingt stagiaires français dans le domaine de la gestion des entreprises.

### COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les opérations menées dans ce domaine ont surtout pour but la réalisation d'études conjointes et revêtent souvent un caractère intégré (échanges de personnels, stages, soutien technique).

Dans le cadre de la sous-commission à la recherche scientifique et technologique seront octroyées des bourses post-doctorales permettant l'accueil en France et au Québec d'une vingtaine de chercheurs pendant plusieurs mois. En outre, les recherches conjointes seront encouragées et appuyées par des missions de personnalités des deux pays.

Au titre de la coopération technique, les Comités franco-québécois d'hydrologie et de coopération géologique et minière coordonnent et animent les opérations placées sous leur responsabilité qui entraînent l'intervention au Québec des sociétés françaises. Des études communes sont également menées en matière d'aménagement du territoire et de tourisme. Par ailleurs, la commission permanente au cours de sa réunion de novembre 1970 a décidé de créer un Comité franco-québécois de l'énergie.

Enfin, une centaine de jeunes appelés du Service national actif sont mis à la disposition des administrations québécoises.

### ECHANGES CULTURELS ET ARTISTIQUES

#### a) *Livres.*

Les statistiques douanières ne permettent pas d'isoler la part des exportations destinées au Québec de l'ensemble des exportations canadiennes, mais il est certain que celles-là sont de loin les plus importantes.

Il convient de souligner que, depuis 1965, date de la signature de l'entente franco-québécoise, les exportations de livres français vers le Canada ont plus que doublé, plaçant ce pays au troisième rang de nos acheteurs. En 1970, ces ventes se sont élevées à 57.562.000 F, soit 14,7 % du total des exportations de livres français à l'étranger. Ce chiffre est en progression sensible par rapport à celui de 1969 (+ 14,45 %).

De nombreuses opérations de coopération ont pu être mises sur pied au Québec dans ce domaine : entente pour la vente du livre scientifique et technique aux étudiants avec subvention conjointe ; développement des corédactions et des co-éditions ; coopération dans le domaine de la formation professionnelle des libraires québécois ; accords de distribution ; création de sociétés d'édition mixtes.

Cependant, il n'est pas exclu que ces échanges connaissent un certain ralentissement en 1972 en raison des difficultés récentes rencontrées par les éditeurs français implantés au Québec. En effet, en mai 1971, le Gouvernement de la province a été amené à prendre, à l'instigation des professionnels locaux, des mesures réglementaires à caractère protectionniste. Il est donc possible que l'obligation pour les collectivités, qui représentent 75 % du marché, d'acheter les livres à des libraires « agréés » constitue un frein pour nos exportations.

D'autre part, sur le plan de la diffusion culturelle, 3.947 ouvrages ont été adressés à notre poste en 1970 au titre des approvisionnements, et 742 abonnements ont pu être souscrits.

#### b) *Cinéma.*

Le Québec est un des marchés les plus importants pour le film français, tant pour le cinéma que pour la télévision. Le chiffre de 70 à 75 films exploités annuellement correspond à la quasi-totalité de la production française susceptible d'obtenir le visa de censure au Québec.

Toutefois, le cinéma français y est vivement concurrencé par les productions des Etats-Unis, les grandes compagnies de distribution américaines étant solidement implantées dans l'ensemble du Canada. Afin de lutter contre cette concurrence, le Québec doit présenter un projet de loi-cadre sur le cinéma lors de la prochaine session du Parlement.

Par ailleurs, l'accord de coproduction cinématographique franco-canadien n'a donné jusqu'à ce jour que peu de résultats. Son renouvellement est néanmoins envisagé lors de la prochaine commission mixte cinématographique, prévue à Montréal en septembre 1971.

Sur le plan culturel, nos services disposent de deux cinémathèques de courts-métrages et d'une cinémathèque de longs-métrages, régulièrement approvisionnées par ce Ministère.

La diffusion réservée à ce matériel est en progrès constant (6. 803 prêts de films en 1969, 9.850 en 1970). Les principaux utilisateurs en sont les établissements scolaires et universitaires, ainsi que quelques stations de télévision.

### c) *Radio - Télévision.*

#### *Radio :*

Le Québec est destinataire de programmes radiophoniques enregistrés produits par l'O. R. T. F., la plupart en version française. Ces enregistrements sont diffusés par le réseau français de la chaîne d'Etat « Radio-Canada » ainsi que par plusieurs stations *privées* dont neuf sont regroupées au sein de l'Association canadienne des radiodiffuseurs de langue française (A. C. R. L. F.).

#### *Télévision :*

Le Ministère des Affaires étrangères fait parvenir à nos services culturels au Québec un nombre important de programmes : magazines (28 copies), actualités culturelles muettes, séries et pièces de théâtre filmées, films de télévision scolaire (30 au cours du premier semestre 1971).

Diffusées par Radio-Canada et par de nombreuses stations privées québécoises, ces émissions sont en outre utilisées en projections cinématographiques par les alliances, les ciné-clubs et certains établissements scolaires locaux.

*Enseignement du français par la radio et la télévision :*

Les cours de français fournis par ce Ministère ne sont pas diffusés sur les antennes des stations québécoises mais ils sont utilisés par divers organismes locaux dont la branche québécoise des chemins de fer nationaux. Dans ce cadre, la partie française s'est engagée notamment à fournir une documentation tant écrite qu'audio-visuelle (crédit estimatif : 300.000 F).

d) *Echanges artistiques.*

Les échanges artistiques avec le Québec se situent actuellement à un très haut niveau.

Ils sont déterminés dans le cadre d'une commission mixte qui réunit des représentants du Ministère des Affaires culturelles du Québec et du Ministère des Affaires étrangères.

D'autre part, des échanges d'un autre type ont été mis sur pied par des relations directes entre la municipalité de Montréal et le Ministère des Affaires étrangères.

PRINCIPAUX ÉCHANGES POUR 1971

a) *Théâtre.*

— Représentations de *Caligula* à l'université de Montréal sous l'égide du Tréteau de Paris ;

— Représentations du *Misanthrope* à Shawingam et Sherbrooke par l'Action culturelle du Sud-Est (Centre dramatique national dirigé par Antoine Bourseiller) ;

— Douze représentations à Montréal de *La Ville dont le Prince est un enfant* de Montherlant, dans la mise en scène de Jean Meyer.

b) *Expositions* :

- « L'art hors mesure » à Montréal ;
- « Porcelaines françaises de 1700 à 1850 » (avec la collaboration du Musée national de la céramique à Sèvres).

En réciprocité, deux expositions ont lieu en France :

- « Art contemporain du Québec » ;
- « Borduas et les automatistes ».

c) *Musique* :

Deux tournées ont eu lieu en 1971 : celle « des percussions de Strasbourg » et de « l'ensemble Ars Antiqua » (direction M. Sage).

### PRÉVISIONS POUR 1972

*Sont prévues pour 1972 :*

- Une tournée du Ballet-théâtre contemporain d'Amiens ;
- Une exposition d'art médiéval, à partir des collections des musées de Cluny et du Louvre, au Québec ;
- Une exposition en France de tapisseries québécoises contemporaines ;
- Des tournées de virtuoses.

D'autre part, dans la perspective de l'animation du pavillon « Terre des hommes », une convention va être incessamment signée entre la ville de Montréal et le Ministère des Affaires étrangères, par le truchement de son organisme d'exécution, l'Association française d'action artistique, aux termes de laquelle la municipalité de Montréal s'engage à mettre chaque année une somme de 200.000 dollars à la disposition de la France pour qu'elle organise durant l'été des expositions et des manifestations d'ordre artistique et culturel sur un thème donné qui sera choisi en accord entre les deux parties.

En principe, pour 1972, le thème retenu serait « Napoléon ».

## CONCLUSION

Volontairement dépouillé, ce rapport a abordé successivement quelques problèmes concernant la politique de la langue française à l'étranger et la coopération culturelle, scientifique et technique.

Nous voudrions rappeler ici les difficultés que connaît la langue française à l'étranger et attirer l'attention du Sénat, non seulement sur ces difficultés, mais sur la nécessité d'accorder au Gouvernement les moyens nécessaires pour défendre notre patrimoine linguistique et pour le développer chaque fois que cela est possible.

Dans bien des régions du globe la partie n'est pas jouée et votre commission reste très inquiète sur les moyens nécessaires pour propager notre langue ou pour la défendre là où elle est menacée. De nombreux moyens sont à notre disposition dont nous ne savons pas toujours avec précision quelle est l'efficacité et sur ce point nous voudrions que le Ministère des Affaires étrangères procède à une analyse plus fine que celle qu'il a faite jusqu'à présent.

Nous sommes d'accord avec la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sur l'importance primordiale de l'action à exercer pour la formation de professeurs étrangers de français. C'est un point capital.

Nous croyons à l'importance des moyens audio-visuels mais nous ne pouvons pas dire comment et jusqu'à quel point ils doivent être combinés dans tel cas particulier avec les moyens habituels :

- enseignement direct par des professeurs français ;
- enseignement par des professeurs étrangers de français.

L'*empirisme* est sans doute en ce domaine une règle d'or, encore que, comme nous venons de le dire, nous aimerions qu'il soit procédé de façon *systématique* à une étude sur l'*efficacité* des différents moyens.

Votre commission est extrêmement inquiète lorsqu'elle consulte des statistiques concernant le livre et lorsque ses missions revenant de terre étrangère lui rapportent ce qu'elles ont vu, ce qu'elles ont appris à ce sujet ; les chiffres présentés plus haut, quelles que soient les difficultés d'interprétation, sont extrêmement préoccupants. Le livre est un *témoignage* de la réussite de notre action culturelle peut-être davantage qu'un *moyen* de diffusion de notre langue et de notre culture.

Qu'on l'envisage sous l'un ou l'autre de ces aspects, il paraît certain que la difficulté de sa diffusion traduit un certain manque de réussite. A moins, alors, qu'il ne s'agisse essentiellement de questions relatives à l'édition et à la diffusion commerciale !

Nous insistons avec énergie sur ce point : nous voulons que le Gouvernement examine d'une façon très précise toutes les données de ce problème et nous apporte au moment de la préparation du prochain budget tous les éléments nécessaires pour que nous puissions nous former une opinion.

En ce qui concerne la coopération, nous avons insisté dans notre rapport sur les *opérations intégrées*. Nous estimons en effet que pour que des opérations de coopération aient une efficacité certaine, il faut qu'elles aient un certain volume, une certaine consistance.

Les opérations intégrées comportent pour la plupart, avons-nous rappelé, une action importante de formation des personnels administratifs et techniques à divers niveaux. Elles ont également pour objet, et souvent simultanément, la mise en place des structures à travers des actions de développement et de recherche appliquée ayant valeur d'exemple.

Nous avons constaté avec plaisir qu'un certain nombre d'opérations intégrées étaient inscrites au budget de 1972 et que ces actions auront une place grandissante dans les programmes futurs.

Nous devons exprimer ici notre satisfaction et demander au Gouvernement de poursuivre dans cette voie.

La concentration des moyens sur une action bien déterminée est en effet un gage de réussite et puisqu'il s'agit de lutter contre le sous-développement, qui est tout à la fois d'ordre intellectuel, technique et économique, le meilleur moyen de réussir dans ce combat est de lancer des actions qui s'attaquent à la fois sur un points précis aux causes de différentes natures du sous-développement et qui se déploient sur les plans culturel, technique, économique.

Concentration des moyens sur des actions bien déterminées et d'une certaine ampleur, concentration des moyens sur certains pays, les deux idées pourraient sembler s'impliquer l'une l'autre, ce qui n'est pas l'avis de votre rapporteur.

Ce qui frappe en analysant l'ensemble des actions entreprises par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, c'est que, s'agissant de l'enseignement ou de la coopération, on remarque une *énorme concentration des moyens sur les pays du Maghreb*.

Si l'on songe, en outre, aux actions privilégiées dont bénéficient les Républiques francophones de l'Afrique noire et de l'océan Indien, dans le cadre de la coopération, on s'aperçoit qu'une très grande proportion de nos actions culturelles en général sont faites en direction et au bénéfice de l'Afrique, avec toutefois cette réserve que l'Afrique anglophone, riche et peuplée, ne reçoit qu'une infime partie de nos crédits.

A la limite, on pourrait dire que la politique française en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques est une politique *pour les pays francophones d'Afrique*. Bien sûr, il faudrait introduire des nuances ; nous avons des actions importantes dans l'ancienne Indochine française ; mais ce serait donner de nos relations culturelles, scientifiques et techniques une image fautive que de ne pas souligner la faiblesse de nos actions dans un certain nombre de régions, et particulièrement en Amérique latine, au regard de l'importance de la population et des affinités culturelles qui nous lient à cette région du monde.

Votre commission a chargé votre rapporteur d'insister sur ce point et souhaite que des efforts plus grands soient accomplis dans les pays étrangers qui reçoivent volontiers notre langue, notre

culture et notre coopération, de façon qu'un meilleur équilibre soit établi entre les pays où la France a eu des responsabilités politiques directes et ceux dans lesquels elle peut acquérir un capital d'amitié et d'estime indispensable à sa politique. C'est à ce prix seulement que l'on pourra parler d'une politique française des relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'ensemble du monde.

Enfin, votre commission insiste également sur l'importance que doivent prendre de plus en plus les relations avec les pays en voie d'industrialisation avancée et spécialement avec les Etats-Unis et l'U. R. S. S., les deux nations-continentes en lesquelles s'élaborent des civilisations dont certains traits sont fondamentalement différents mais dont d'autres sont dessinés par l'avenir qui comporte toujours une grande part d'indétermination.

Si, aux pays en voie de développement nous devons apporter non seulement notre acquit culturel et technique afin qu'ils puissent lutter contre la faim, contre le dénuement et former avec les nations industrielle une véritable communauté, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement, si nous devons détruire ainsi les germes de conflits culturels et militaires qui pourraient préluder à des conflagrations gigantesques, nous devons aussi créer la culture de demain, en particulier avec les pays qui sont dans bien des domaines plus avancés que nous et nous devons aussi chercher les formes politiques les meilleures, les structures internationales les plus propices à ce développement culturel.

Les relations déjà très nombreuses avec les pays industriels avancés doivent s'amplifier et la Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques ne doit pas ménager ses efforts pour que sur le plan culturel au sens étroit du mot comme sur le plan scientifique et technique, c'est-à-dire dans tous les domaines culturels, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'U. R. S. S., de bien d'autres pays encore, comme la Suède et le Japon, soient favorisées l'interpénétration des acquits et la conjonction des dynamismes culturels.

Nous ne pouvons donner à ceux qui ont quelque mal à se développer les moyens culturels de ce développement que dans la mesure où nous aurons nous-mêmes enrichi notre propre savoir et précisé nos méthodes intellectuelles.

Votre commission n'attend pas que la politique du Gouvernement en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques soit seulement une politique d'assistance, une politique d'expansion linguistique et une politique de propagation de notre culture, mais avant tout une *politique qui tende à créer les conditions mêmes du développement de la culture, de caractère essentiellement international.*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable aux crédits de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

## ANNEXE I

---

### **CREDITS DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

La structure budgétaire qui a fait l'objet d'une réorganisation complète en 1971 demeure inchangée pour 1972 sauf quelques aménagements dont les principaux sont les suivants :

- modification de la numérotation et, dans certains cas, de l'ordre des articles et paragraphes pour répondre aux nécessités de la nomenclature sectorielle ;
- création au chapitre 42-22 (Relations scientifiques) d'un article nouveau intitulé « Opérations de coopération scientifique », visant à un regroupement des moyens consacrés à des opérations complexes mettant en jeu diverses formes d'interventions ;
- transfert au chapitre 42-24 (Aide technique au développement) des dotations du chapitre 42-25 (Contribution au développement économique et social de l'Algérie) affectées à des opérations relevant de la coopération technique franco-algérienne.

**PROJET DE BUDGET 1972. — Dépenses ordinaires.**

CHAPITRES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
31 - 11.....	229.674.940	10.364.850	8.568.785	— 381.560	248.227.015
33 - 90.....	700.000	803.296	»	»	1.503.296
34 - 11.....	12.796.542	185.000	1.213.741	»	14.195.283
34 - 12.....	11.035.950	»	430.000	— 100.000	11.365.950
34 - 91.....	2.479.094	»	»	»	2.479.094
36 - 11.....	39.937.985	1.607.270	»	»	41.545.255
Titre III.....	296.624.511	12.960.416	10.212.526	— 481.560	319.315.893
42 - 21.....	151.108.321	+ 164.100	16.149.267	— 3.582.691	163.838.997
42 - 22.....	15.640.520	+ 203.500	2.004.000	+ 3.355.400	21.203.420
42 - 23.....	233.984.722	+ 21.638.300	21.379.007	»	277.002.029
42 - 24.....	170.225.041	— 23.115.900	7.292.000	+ 36.500.000	190.901.141
Titre IV.....	570.958.604	— 1.110.000	46.824.274	+ 36.272.709	652.945.587
Total .....	867.583.115	+ 11.850.416	57.036.800	+ 35.791.149	972.261.480

**CHAPITRE 31-11. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités.**

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	36.641.694	1.898.136	(1) 1.760.000	(2) 381.560	39.918.270
Article 30. — Etablissements culturels et enseignement...	193.033.246	8.466.714	(3) 6.808.785	»	208.308.745
Total du chapitre....	229.674.940	10.364.850	8.568.785	381.560	248.227.015

(1) Création d'un emploi d'attaché scientifique et de 150 emplois d'agents contractuels.

(2) Suppression de 18 emplois d'agents contractuels (Afrique du Nord).

(3) Création de 86 emplois.

**CHAPITRE 34-11. — Services à l'étranger. — Frais de déplacement.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	1.586.542	+ 266.000	90.000	»	1.942.542
Article 30. — Etablissements culturels et d'enseignement.	11.210.000	— 81.000	1.123.741	»	12.252.741
<b>Total du chapitre....</b>	<b>12.796.542</b>	<b>+ 185.000</b>	<b>1.213.741</b>	<b>»</b>	<b>14.195.283</b>

**CHAPITRE 34-12. — Services à l'étranger. — Matériel.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Représentation culturelle, scientifique et de coopération technique.....	11.035.950	»	430.000	— 100.000	11.365.950

**CHAPITRE 34-91. — Loyers, taxes et impôts.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 40. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	2.479.094	»	»	»	2.479.094

**CHAPITRE 36-11. — Subvention à l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Office universitaire et culturel pour l'Algérie .....	39.937.985	1.607.270	»	»	41.545.255

**CHAPITRE 42 - 21. — Action culturelle et artistique.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Etablissements culturels et d'enseignement :					
§ 10. — Fonctionnement des établissements français .....	36.066.551	+ 161.000	3.364.800	»	39.592.351
§ 20. — Frais de missions (enseignement, inspections, examens).....	1.260.170	»	115.400	»	1.375.570
§ 30. — Frais de stages de perfectionnement....	4.817.000	»	2.090.467	»	6.907.467
§ 40. — Aide à l'enseignement privé et aux œuvres à l'étranger.....	13.680.750	»	790.000	»	14.470.750
§ 50. — Service des emprunts .....	301.000	»	»	— 227.291	73.709
Total article 10.....	56.125.471	+ 161.000	6.360.667	— 227.291	62.419.847
Article 21. — Echanges culturels. — Accueil de personnalités étrangères.....	1.968.250	»	58.500	»	2.026.750
Article 22. — Echanges culturels. — Réceptions.....	150.000	»	»	»	150.000
Article 23. — Echanges culturels. — Missions et congrès.	1.676.500	»	67.100	»	1.743.600
Article 24. — Echanges culturels. — Recherches archéologiques .....	2.515.000	»	400.000	»	2.915.000

CHAPITRE 42 - 21. — Action culturelle et artistique (suite).

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 25. — Echanges culturels. — Boursiers français à l'étranger .....	7.000.000	»	433.000	(1) — 3.355.400	4.077.600
Article 26. — Organismes d'échanges culturels.....	2.055.000	+ 3.100	100.000	»	2.158.100
Article 30. — Echanges artistiques .....	12.750.000	»	560.000	»	13.310.000
Article 41. — Livres, publications, photographies.....	10.036.000	+ 350.000	910.000	»	11.296.000
Article 42. — Documentation.	110.000	»	»	»	110.000
Article 43. — Expositions documentaires .....	813.400	»	30.000	»	843.400
Article 44. — Moyens audiovisuels. — O. R. T. F.....	22.616.000	»	836.800	»	23.452.800
Article 45. — Autres moyens audiovisuels .....	23.230.700	»	3.193.200	»	26.423.900
Article 50. — Fonds culturel..	10.062.000	— 350.000	3.200.000	»	12.912.000
<b>Total du chapitre....</b>	<b>151.108.321</b>	<b>+ 164.100</b>	<b>16.149.267.</b>	<b>— 3.582.691</b>	<b>163.838.997</b>

(1) Transfert au chapitre 42-22 des bourses « enveloppe recherche ».

**CHAPITRE 42-22. — Relations scientifiques.**

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Relations scienti- fiques :					
Paragraphe 10. — Subven- tions à des établisse- ments ou organismes scientifiques .....	4.746.300	+ 53.500	196.000	»	4.995.800
Article 20. — Enveloppe recher- che :					
Paragraphe 10. — Docu- mentation et publica- tions .....	850.000	»	50.000	»	900.000
Paragraphe 20. — Frais de missions et colloques...	8.207.220	— 131.000	863.000	»	8.939.220
Paragraphe 30. — Stages d'études en France.....	1.837.000	»	605.000	»	2.442.000
Total article 20.....	<u>10.894.220</u>	<u>— 131.000</u>	<u>1.518.000</u>	<u>»</u>	<u>12.281.220</u>
Article 30. — Enveloppe recher- che. — Boursiers français à l'étranger .....	»	»	290.000	+ 3.355.400	3.645.400
Article 40. — Opérations de coopération scientifique.....	»	+ 281.000	»	»	281.000
Total du chapitre....	<u>15.640.520</u>	<u>+ 203.500</u>	<u>2.004.000</u>	<u>+ 3.355.400</u>	<u>21.203.420</u>

CHAPITRE 42-23. — Aide au développement par la formation et l'enseignement.

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Aide directe en personnel :					
Paragraphe 10. — Personnel enseignant et experts.	157.425.285	+ 16.916.900	14.344.007	»	188.686.192
Paragraphe 20. — Appelés du Service national.....	7.878.000	+ 1.588.300	775.000	»	10.241.300
Total article 10.....	165.303.285	+ 18.505.200	15.119.007	»	198.927.492
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers .....	56.956.037	»	3.950.000	»	60.906.037
Article 30. — Assistance pédagogique :					
Paragraphe 10. — Fonctionnement des missions et formation des personnels .....	2.883.000	»	1.170.000	»	4.053.000
Paragraphe 20. — Aide au fonctionnement d'établissements étrangers.....	7.913.000	+ 2.482.500	1.080.000	»	11.475.500
Total article 30.....	10.796.000	+ 2.482.500	2.250.000	»	15.528.500
Article 40. — Missions, échanges de personnes et accueil.	929.400	+ 650.600	60.000	»	1.640.000
Total du chapitre....	233.984.722	+ 21.638.300	21.379.007	»	277.002.029

CHAPITRE 42-24. — Aide technique au développement.

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1971.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1972.
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Aide directe en personnel :					
Paragraphe 10. — Experts.	88.986.716	— 16.831.900	3.315.000	»	75.469.816
Paragraphe 20. — Appelés du Service national.....	10.960.000	— 2.644.300	500.000	»	8.815.700
Total article 10.....	99.946.716	— 19.476.200	3.815.000	»	84.285.516
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étran- gers.....	33.183.000	»	1.342.000	»	34.525.000
Article 30. — Opérations de développement.....	28.762.445	— 2.989.100	1.750.000	+ 36.500.000	64.023.345
Article 40. — Missions d'assis- tance technique et formation des personnels.....	4.875.000	»	225.000	»	5.100.000
Article 50. — Missions, échan- ges de personnes et accueil.	3.457.880	— 650.600	160.000	»	2.967.280
Total du chapitre....	170.225.041	— 23.115.900	7.292.000	+ 36.500.000	190.901.141

## ANNEXE II

---

### MESURES NOUVELLES

Les principales mesures nouvelles proposées au titre des relations culturelles, scientifiques et techniques et de l'aide au développement peuvent être regroupées en deux catégories ; dans la première seront classées les mesures techniques et les mesures d'ajustement ou de renforcement des moyens existants ; dans la deuxième, les mesures qui traduisent les nouvelles orientations.

#### I. — Mesures techniques et d'ajustement ou de renforcement des moyens existants.

Priorité a été donnée aux ajustements nécessaires à un maintien des moyens existants tant en ce qui concerne les rémunérations des personnels que le fonctionnement. La reconduction pure et simple des dotations 1971 aboutirait en effet à une diminution des moyens réels par suite du relèvement normal des rémunérations et de la hausse du coût de la vie, supérieure dans de nombreux pays étrangers à la hausse du coût de la vie en France. Le seul maintien des moyens représente 40 % des mesures nouvelles demandées pour l'ensemble des chapitres et plus de 50 % pour les chapitres d'aide au développement dont les dotations représentent en grande partie des rémunérations de personnel (mesures 03-13-01, 03-13-02, 03-16-09, 03-16-10, 03-17-01, 03-17-02, 04-16-07 et 04-17-01).

Est également considéré comme prioritaire un renforcement des moyens existants consacrés :

— d'une part aux relations et aux échanges scientifiques et notamment aux échanges de personnes (mesures 03-11-04 et 03-16-11) ;

— d'autre part à la scolarisation des enfants français à l'étranger compte tenu de l'accroissement du nombre d'enfants à scolariser qui résulte du développement des actions de coopération au Maroc et en Tunisie, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et de l'augmentation des échanges économiques avec certains pays européens (mesures 03-11-02 et 03-16-06).

Au nombre des mesures techniques, il convient de noter le début d'une application au personnel d'exécution français des services culturels, scientifiques et de coopération technique du statut devant être étendu progressivement à l'ensemble de ce personnel au cours des prochaines années (mesure 03-12-01).

#### II. — Les orientations nouvelles.

50 % des mesures nouvelles sont la traduction sur le plan budgétaire des nouvelles orientations de la politique française en matière d'interventions culturelles et de coopération.

A travers la diversité d'actions ponctuelles qui doivent conduire à un renouvellement et à une réadaptation de nos interventions, un certain nombre d'objectifs prioritaires ont été retenus :

a) AU POINT DE VUE SECTORIEL

*Le maintien et l'expansion de la langue française.*

Le dispositif considérable dont nous disposons à l'étranger n'a qu'un rendement insuffisant pour la sauvegarde des positions du français parce que son action n'est plus adaptée aux données du monde contemporain. Il convient donc d'opérer une reconversion des Instituts et Centres culturels afin d'accroître leur efficacité, l'accroissement des moyens des lycées et des Alliances françaises étant limité aux pays où l'enseignement direct est un moyen d'action rentable.

Un effort prioritaire doit, d'autre part, être accompli pour la formation et le perfectionnement des professeurs de français. Cet effort peut prendre diverses formes selon les caractéristiques de l'enseignement national. Sauf dans les pays de l'Europe de l'Est où nous intervenons par le biais des lecteurs, l'action en faveur du français dans l'enseignement national consiste d'une manière générale dans la mise en place d'équipes de conseillers pédagogiques et l'organisation de stages. Dans la plupart des pays en voie de développement la formation des professeurs locaux de français doit en outre être prise partiellement en charge : des professeurs spécialisés français doivent être détachés dans les dispositifs de formation nationaux et des moyens importants doivent être mis en œuvre pour aider les organismes pédagogiques nationaux à actualiser les programmes d'enseignement et élaborer des manuels modernes d'apprentissage du français.

Sont à classer sous cette rubrique les mesures 03-11-01, alinéas 2, 3 et 4, 03-16-02 et 04-16-01.

*La politique du livre et des moyens de diffusion culturels et linguistiques.*

La position du français ne peut être défendue seulement par les moyens classiques de l'enseignement.

Il est indispensable de procéder à un redressement de la situation du livre français à l'étranger grâce à la mise en œuvre de nouvelles méthodes et de nouvelles formes d'aides (mesure 03-16-08).

Enfin, pour les différents types d'interventions prévus ci-dessus il convient de prévoir un accroissement ou une rénovation des moyens généraux d'accompagnement, notamment dans le domaine audio-visuel (mesure 03-16-07).

b) AU POINT DE VUE GÉOGRAPHIQUE

Des programmes synthétiques incorporant divers modes d'interventions ont été établis :

— pour l'*Afrique anglophone* où un élargissement et une diversification de nos interventions sont indispensables à la sauvegarde de nos positions dans le reste de l'Afrique (mesure 03-11-01, alinéa 5, mesures 03-16-03 et 04-16-03) ;

— pour le *Moyen-Orient* où notre influence culturelle et linguistique est un support important de notre politique extérieure (mesure 03-11-01, alinéa 6, mesure 04-16-06 et, pour partie mesure 04-16-01) ;

— pour *Haïti*, pays francophone où notre effort pour la sauvegarde de la langue française a été jusqu'à maintenant relativement faible (mesure 03-11-01, alinéa 7, mesures 03-16-05 et 04-16-02).

Sont également à classer au nombre des priorités géographiques dans le cadre de l'aide au développement des pays francophones :

— l'accroissement de notre participation à la rémunération des coopérateurs culturels en Tunisie (mesure 04-16-05) ;

— le renforcement des moyens consacrés à la coopération franco-québécoise (mesure 04-16-04).

Les moyens supplémentaires demandés au titre des orientations nouvelles décrites ci-dessus se répartissent comme suit en millions de francs.

*Objectifs sectoriels.*

Maintien et expansion de la langue française.....	8,057
Politique du livre et moyens en diffusion.....	3,100
<b>Total .....</b>	<b>11,157</b>

*Objectifs géographiques.*

Afrique anglophone.....	6,930
Moyen-Orient .....	2,926
Haiti .....	2,981
Maghreb-Tunisie .....	3,000
Québec .....	0,990
<b>Total .....</b>	<b>16,827</b>
<i>Total pour les orientations nouvelles.....</i>	<i>27,984</i>

Répartition par action  
des crédits consacrés aux relations  
Dépenses  
Crédits votés en 1971  
(En millions)

	EUROPE DE L'OUEST		EUROPE DE L'EST		AMÉRIQUE DU NORD		AMÉRIQUE LATINE	
	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972
<i>Services culturels, scientifiques et de coopération technique.</i>								
Personnel .....	7,37	8,07	1,55	1,70	5,35	5,86	5,55	6,08
Fonctionnement .....	2	2,06	0,89	0,92	2,97	3,06	1,65	1,70
<b>Total pour les services.....</b>	<b>9,37</b>	<b>10,13</b>	<b>2,44</b>	<b>2,62</b>	<b>8,32</b>	<b>8,92</b>	<b>7,20</b>	<b>7,78</b>
<i>Action culturelle et artistique.</i>								
Personnel .....	38,09	41,26	5,31	6,14	3,02	3,36	29,58	32,35
Fonctionnement .....	12,33	13,72	2,11	2,62	0,66	0,68	4,21	4,92
Echanges culturels .....	2,23	2,33	1,08	1,13	0,72	0,75	0,37	0,39
Moyens de diffusion.....	1,52	1,58	0,75	0,78	0,67	0,70	1,05	1,09
Fonds culturel .....	»	»	»	»	»	»	»	»
Echanges artistiques .....	3	3,15	3,30	3,44	1,65	1,72	1,70	1,75
Boursiers français .....	0,08	0,08	0,10	0,10	6,29	6,90	0,02	0,02
<b>Total pour l'action culturelle et artistique.</b>	<b>57,25</b>	<b>62,12</b>	<b>12,65</b>	<b>14,21</b>	<b>13,01</b>	<b>14,11</b>	<b>36,93</b>	<b>40,52</b>
<i>Relations scientifiques.</i>								
Subventions. — Documentation.....	0,21	0,30	0,08	0,12	0,05	0,10	0,07	0,20
Echanges scientifiques .....	0,95	1,05	1,50	1,65	2,82	3,10	0,50	0,60
Stages .....	0,19	0,20	0,29	0,30	0,23	0,25	0,46	0,50
<b>Total pour les relations scientifiques.....</b>	<b>1,35</b>	<b>1,55</b>	<b>1,87</b>	<b>2,07</b>	<b>3,10</b>	<b>3,45</b>	<b>1,03</b>	<b>1,30</b>
<i>Coopération culturelle et technique.</i>								
Personnel .....	0,54	0,60	»	»	8	9,20	14,27	17
Assistance pédagogique et technique.....	0,15	0,18	»	»	0,50	0,58	0,41	1,11
Bourses et stages.....	5,86	6,13	5,55	5,80	9,56	10,20	16,19	16,98
Opérations intégrées .....	1,22	1,26	»	»	2,80	2,89	4,11	4,25
<b>Total pour la coopération culturelle et technique .....</b>	<b>7,77</b>	<b>8,17</b>	<b>5,55</b>	<b>5,80</b>	<b>20,86</b>	<b>22,87</b>	<b>34,98</b>	<b>39,34</b>
<b>Total pour les dépenses ordinaires.</b>	<b>75,74</b>	<b>81,97</b>	<b>22,51</b>	<b>24,70</b>	<b>45,29</b>	<b>49,35</b>	<b>80,14</b>	<b>88,94</b>

(a) Non compris les actions de formation en Algérie imputées au chapitre 42-25.

(b) Non compris la dotation de 1.503.236 francs du chapitre 33-90.

# XE III

et par zone géographique  
culturelles, scientifiques et techniques.

ordinaires

et crédits prévus pour 1972.

(en francs.)

MOYEN-ORIENT		ASIE-OcéANIE développée.		ASIE-OcéANIE, autres pays.		MAGHREB y compris Libye.		AFRIQUE non francophone.		CRÉDITS non ventilables.		TOTAL	
1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972
3,66	4	1	1,10	5,32	5,82	7,11	7,78	1,32	1,45	»	»	38,23	41,86
0,94	0,97	0,64	0,66	2,15	2,22	1,44	1,39	0,83	0,87	»	»	13,51	13,85
4,60	4,97	1,64	1,76	7,47	8,04	8,55	9,17	2,15	2,32	»	»	51,74	55,71
14,82	16,10	4,34	4,78	23,17	24,48	60,28	64,07	4,21	5,66	»	»	182,82	198,20
4,87	5,80	0,76	0,92	2,93	3,15	64,44	67,46	1,33	1,83	2,43	2,86	96,07	103,99
1,59	1,66	0,26	0,27	0,46	0,73	1,02	1,06	0,21	0,22	0,42	0,45	8,36	8,99
0,59	0,61	0,33	0,34	0,84	0,87	0,64	0,66	0,32	0,50	50,10	55	56,81	62,13
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,06	12,91	10,06	12,95
0,80	0,85	0,60	0,62	0,80	0,84	0,70	0,73	0,20	0,21	»	»	12,75	13,31
0,03	0,03	0,48	0,59	»	»	»	»	»	»	»	»	7	7,72
22,70	25,05	6,77	7,52	28,20	30,07	127,08	133,98	6,27	8,42	63,01	71,22	373,87	407,22
0,26	0,40	0,04	0,10	0,21	0,22	3,76	3,76	0,06	0,07	0,85	0,90	5,50	6,17
0,35	0,25	0,40	0,50	0,15	0,15	0,35	0,35	0,18	0,20	1,01	1,09	8,21	8,94
0,23	0,30	0,22	0,25	0,08	0,10	0,09	0,10	0,05	0,05	»	0,39	1,84	2,44
0,84	0,95	0,66	0,85	0,44	0,47	4,20	4,21	0,29	0,32	1,86	2,38	15,64	17,55
18,62	20,25	»	»	39	41	207,58	215,20	8,27	12,16	»	»	290,28	315,43
6	6,47	»	»	4,01	4,24	3,97	4,20	0,63	1,36	»	»	15,67	18,14
11,73	12,72	2,05	2,14	12,09	12,64	21,36	22,33	5,75	6,49	»	»	90,14	95,43
4,05	4,49	»	»	2,66	2,75	6,23	42,94	2,48	2,71	»	»	23,55	61,29
40,40	43,93	2,05	2,14	57,76	60,63	239,14 (a)	284,67	17,13	22,72	»	»	425,64	490,29
68,54	74,90	11,12	12,27	93,87	99,21	378,97	432,03	25,84	33,78	64,87	73,60	856,89	970,75 (b)